

18 avril 2025

Rapport Moral pour la saison 2023/ 2024

Par Sylvain PAILLETTE, Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs,
Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentants des CRH, CDH et Clubs affiliés
de la Fédération Française Handisport (FFH),
Chers licenciés, Chers amis,

Ce rapport relate les activités de la Fédération Française Handisport, pour la saison 2023/2024 soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

En préambule de ce rapport moral je tiens à rendre hommage à notre Secrétaire Générale Mai-Anh NGO qui a pendant de nombreuses années occupé cette fonction, lui donnant toute sa place dans la gouvernance de notre Fédération, au service du projet fédéral et de ses acteurs à tous les niveaux. Vous l'aurez compris, ce rapport est le reflet de son travail, de son engagement, de celui des équipes au cours de cette dernière année de mandat.

Le rapport moral 2023-2024, qui intervient à l'aube des jeux paralympiques de Paris 2024, en clôture d'une de 4 années d'une mandature particulièrement riche et intense, aurait pu sombrer dans l'écueil du bilan, du satisfecit, de l'inventaire dénué de vision ou de la focalisation sur les jeux de Paris 2024. Fidèle à notre habitude, nous avons cependant fait le choix d'une présentation thématique de l'année écoulée qui, sans prétendre à une exhaustivité impossible à atteindre, rapporte les événements les plus significatifs de cette dernière année, qu'ils soient sportifs ou institutionnels, en veillant à les insérer dans une perspective temporelle qui permettent de percevoir le chemin fait et celui qui reste à parcourir. Vous ne serez donc guère surpris de retrouver dans ce rapport une vision réaliste, ambitieuse et exigeante de la Fédération, celle qui l'aura conduit, tout au long de l'année écoulée, à faire face aux nombreux enjeux du quotidien en se préoccupant de bâtir les fondations de demain.

Ainsi, pour faire face aux défis structurels et aux évolutions qu'il lui faut anticiper et surmonter, la Fédération a, en 2023-2024, poursuivi les efforts initiés pour renforcer ces structures institutionnelles et son organisation, en veillant à ce que celles-ci soient toujours mises au service du sport et des licenciés. C'est donc une organisation renforcée au service du sport qui a continué de s'affirmer au cours de cette dernière année, mais également une organisation tournée vers la performance, puisque les résultats et le travail entrepris autorisent là aussi fierté et ambition et préparation de notre héritage post jeux 2024.

Une organisation fédérale confortée au service du sport

Notre Secrétaire Générale avait eu l'occasion de revenir lors des assemblées générales, sur les nombreuses problématiques à la résolution desquelles la Fédération avait dû s'atteler. Or, si nombre d'entre elles avaient eu un caractère d'urgence, jamais n'a été perdu de vue l'objectif d'apporter des réponses ancrées dans une perspective de long terme, combinant la nécessité de faire évoluer certains aspects de nos structures tout en préservant ce qui fait l'essence de notre Fédération. En 2023, notre organisation a ainsi poursuivi l'évolution de son organisation, notamment au travers de changement institutionnel et fédéral, avec l'impératif de consolider la situation financière de la Fédération et celle de la RIP, tout en veillant à mieux accompagner nos licenciés, nos clubs et nos comités et faire face au défi de la préparation des Jeux paralympiques d'été, pour la première fois de leur histoire en France.

Des changements institutionnels et fédéraux

Sans prétendre à une exhaustivité impossible à atteindre dans le format d'un rapport moral, il nous a semblé important de revenir sur certains des changements institutionnels et fédéraux intervenus ou initiés en 2023, d'autant que ceux-ci illustrent tout à la fois les contraintes externes avec lesquelles la Fédération doit composer et la méthode de co-construction et d'ouverture qui guide son action. Agissant en réponse et dans le cadre des politiques publiques, la Fédération est ainsi également restée fidèle à sa logique d'écoute et de collaboration exigeante, notamment quand il s'est agi d'accompagner les évolutions institutionnelles du sport sourd et d'encadrer nos liens avec les Fédérations homologues.

Une Fédération répondant aux politiques publiques

Institution de service public, la Fédération inscrit son action dans un cadre légal et réglementaire en étant le relai concret des politiques de services publics, de natures différentes notamment la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'organisation des commissions disciplinaires, la protection des usagers, le Savoir Rouler à Vélo, ce qui a permis sur cette année d'engager le travail sur l'évolution des projets et règlements sportifs des commissions.

Ce cadre institutionnel et légal s'est traduit notamment, en 2024, par la question récurrente des délégations, sur laquelle je vous propose de faire un point d'étape, par l'affirmation de préoccupations d'intérêt général auquel la Fédération doit répondre, en particulier en matière d'éthique et par la mise en œuvre de certaines politiques de développement, je pense ici plus spécifiquement aux dispositifs dits clubs inclusifs.

Une Fédération délégataire

Après que le développement des para-disciplines ont été transférées en 2017 des Fédérations historiques (Fédération Française Handisport et Fédération Française de Sport Adapté) vers 26 Fédérations dites « homologues », le ministère des sports a décidé d'encadrer l'octroi des délégations par des contrats dits de délégation.

Les délégations qui ont été accordées par l'état à la Fédération sont donc désormais régies par des dispositions contractuelles, qui prévoient plus particulièrement une liste d'actions qui doivent être menées par le délégataire. Cette contractualisation de la relation entre le ministère et les délégataires représente bien évidemment un enjeu pour notre Fédération, parce qu'elle implique d'être en mesure de répondre aux divers engagements que nous avons pris, et ce sur l'ensemble des axes envisagés par ces conventions avec les Fédérations homologues.

Mais, nous devons envisager ces conventions également comme une opportunité :

- En interne tout d'abord, puisque, par le suivi régulier qu'il nécessite et l'évaluation a posteriori de notre action qu'il suppose, ce contrat de délégation nous offre un outil supplémentaire qui devrait nous permettre de quantifier et de juger nos efforts,
- En externe ensuite, puisque maintenant que la Fédération soit, s'agissant des disciplines à destination des personnes en situation de handicap, dans une configuration de partage des délégations avec d'autres disciplines, lui est offert par cette contractualisation et le suivi qui ne manquera pas d'être fait par le ministère, la possibilité de jauger son action par rapport à celles de ses homologues.

À cet égard, le ministère a initié un plan d'évaluation de l'action de ces Fédérations délégataires afin d'objectiver la campagne de renouvellement de leur contrat de délégation prévue pour 2025.

Nous devons naturellement être très attentifs aux critères qui seront utilisés, en espérant, dans l'intérêt du développement de toutes les disciplines à destination des personnes en situation de handicap, que cette évaluation sera équitable, complète et que les conclusions du ministère nous seront communiquées sur l'ensemble des disciplines. Nous sommes toujours dans l'attente de cette évaluation malgré l'insistance de nos relances.

Nous notons également que les pouvoirs publics, sans doute guidés par des réflexes historiques en contradiction avec certaines décisions qu'ils ont prises, continue d'envisager, la Fédération comme responsable voire comptable de la gestion de l'ensemble du sport pour personne en situation de handicap, alors même que nous ne sommes plus bénéficiaires, comme vous le savez d'une délégation par public. Or, si la reconnaissance de notre expertise nous honore d'autant plus que nous nous efforçons effectivement d'offrir à toutes personnes en situation de handicap la faculté d'exercer la pratique de son choix, il nous faut aussi rappeler que le maintien de cette expertise nécessite des moyens considérables et qu'elle suppose une assise légale solide, que les seules délégations par discipline n'offrent pas.

Une Fédération éthique

Au cours de ces dernières années, les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du législateur ou des ministères compétents, sont intervenus à de nombreuses reprises pour répondre aux diverses problématiques d'éthique dans le sport, qui traverse le mouvement sportif dans son ensemble et dont la presse se fait régulièrement l'écho.

Il s'est agi, au gré des rapports, des commissions et des diverses réformes législatives intervenues, de renforcer l'honorabilité et l'éthique des acteurs, d'assurer une plus grande vie démocratique au sein des Fédérations, de prévenir les problématiques de gouvernance, de lutter plus efficacement contre les violences sexistes et sexuelles... autant d'objectifs que nous appellerons par commodité les sujets d'éthique dans le sport.

Vous avez, sur certaines de ces questions, été des témoins privilégiés, puisque les réformes statutaires d'ampleur que nous avons dû mener résultent, en fait et en droit, de certaines de ces évolutions législatives et règlementaires.

Je pense en premier lieu aux évolutions en matière de gouvernance et de vie démocratique des Fédérations, qui nous ont amenés à revoir intégralement nos mécanismes statutaires, mais surtout et probablement plus fondamentalement nombre de nos habitudes et de nos pratiques, notamment en matière de vote. Je crois cependant pouvoir dire que si ces bouleversements, qui sont avant tout une réponse à des exigences légales mouvantes, ne se font pas sans difficulté, nous sommes parvenus à construire, avec le concours de tous, un système durable, conforme à la loi et qui s'efforce de sauvegarder, autant que possible, notre modèle fédéral au sein duquel nos organes déconcentrés jouent un rôle primordial. L'équilibre trouvé en matière de poids

électoral entre l'exigence légale conduisant à ce que les clubs aient au moins un poids de 50% et la place que nous avons choisi de conserver à nos organes déconcentrés au maximum de ce que permet la loi, soit les 50% restant, en est une parfaite illustration. Peut également être cité le basculement que nous avons acté en matière de comptabilisation des licences, qui assure une meilleure prise en compte de chacun, en évitant les doublons, ou la sécurisation du vote électronique que nous vous avons proposé d'acter dans les statuts et qui aura nécessité, sur le plan technique, un travail considérable au cours de l'année écoulée.

En matière de lutte contre les violences sexuelles, ainsi que nous avons tous pu le constater, l'année 2023 a été particulièrement riche au sein du monde sportif, même si la Fédération peut se réjouir de n'avoir pas compté parmi les organismes dont on a eu à se plaindre de leur défaillance. À cet égard, la Fédération continue d'accorder une attention particulière à la protection des personnes qui pourraient être victimes de telles violences, par des actions de communications régulières à destination de nos cadres et de nos athlètes, des circuits de remontée d'information et d'orientation de la parole et une mise en action de l'ensemble de nos organes compétents, en particulier nos commissions de discipline et notre commission d'éthique. Le tout étant mené, il convient de le préciser, dans le respect du cadre légal existant et notamment dans le souci de rester à notre place de Fédération sportive délégataire, qui n'a aucunement vocation à se substituer à l'institution policière et/ou judiciaire. Ajoutons que notre système de licences doit nous permettre d'assurer un contrôle d'honorabilité encore plus automatique et efficace que précédemment, ce qui devrait être de nature à éviter que n'entrent dans notre Fédération des individus qui n'y ont pas leur place.

Dans ce cadre, la FFH a opéré une restructuration de ses instances disciplinaires et de son comité d'éthique, intégrant désormais des professionnels du droit (avocats et juristes), garantissant ainsi un traitement rigoureux, compétent et sécurisé des dossiers. Une distinction claire est par ailleurs opérée entre les problématiques disciplinaires et les questions éthiques, permettant une meilleure lisibilité et efficacité des actions menées. En parallèle, une politique globale de prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) a été mise en œuvre. La Directrice Technique Nationale Adjointe, Madame Sandrine RABAUD a été identifiée comme référente VSS et un soutien psychologique a été mis à disposition des sportifs et entraîneurs victimes. De nombreuses actions de sensibilisation ont été déployées : temps de formation pour les sportifs de haut niveau et les staffs, interventions lors des regroupements jeunes à potentiel, formations organisées dans le cadre des FPE (Formation Partage Expérience) auprès de plus de 100 salariés CRH et CDH, ainsi qu'en territoire auprès des personnels fédéraux.

Le renouvellement et la consolidation des partenariats avec des structures reconnues telles que « Colosse aux pieds d'argile », « Sous les draps » et « Second souffle » renforcent également cette dynamique. Ensemble, nous poursuivons six objectifs prioritaires : prévenir et sensibiliser, recueillir la parole des victimes et témoins, accompagner les personnes concernées, informer les licenciés, faire remonter les signalements et former les encadrants.

Je profite de ce rapport moral pour rappeler à tous qu'il existe, par-delà les dispositifs fédéraux que nous avons mis en place pour accompagner les éventuelles victimes de violence ou d'abus, la cellule Signal-sports, qui est une plateforme externe et centralisée dédiée à la lutte contre les violences sexuelles et au recueil des signalements. J'aimerais en outre souligner la qualité des éclairages apportée par nos représentants lors de leur audition par la commission d'enquête parlementaire relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des Fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif. Ils auront démontré, par la qualité et l'humilité de leur réponse, toute à la fois la connaissance fine que la Fédération avait de l'ensemble des sujets et des problématiques existants, que sa conscience aiguë des progrès qui nous restaient à accomplir.

L'évolution constante du cadre juridique du sport, renforcée par des textes récents tels que la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, a conduit la Fédération Française Handisport à renforcer sa structuration interne pour répondre aux exigences croissantes de son environnement réglementaire. Dans cette dynamique, la FFH a fait le choix d'initier un travail de fond sur l'accompagnement juridique des structures fédérales, en recrutant un alternant juriste spécialisé en droit du sport, issu du Master 2 de la Faculté d'Aix-Marseille. En lien étroit avec le Directeur Technique National de la FFH, Monsieur Gregory SAINT-GENIÈS et l'ancienne Secrétaire Générale de la FFH, Madame Mai-Anh NGO, le pôle juridique a permis de structurer l'approche juridique de la FFH, tant au niveau fédéral que dans l'appui aux organes déconcentrés (CRH et CDH) ainsi qu'aux clubs.

Une veille juridique quotidienne a été assurée, permettant d'anticiper ou de traiter les problématiques courantes relevant du droit du sport, des contrats, des assurances ou encore de la responsabilité. Par ailleurs, un travail de fond a débuté et a été mené en lien avec les comités pour assurer la mise en conformité de leurs statuts et règlements intérieurs. À l'approche du renouvellement des dirigeants, dans le contexte de fin de paralympiade, cette initiative a permis de renforcer la sécurité juridique des structures. Les textes transmis ont ainsi été systématiquement relus, validés et accompagnés en amont et en aval des Assemblées Générales extraordinaires, garantissant une conformité aux modèles fédéraux et à la réglementation en vigueur. Cette structuration a permis non seulement une meilleure gestion des obligations juridiques, mais également un accompagnement personnalisé des comités dans la tenue de leurs Assemblées Générales.

Cette structuration, à la fois humaine et procédurale, marque un engagement fort de la Fédération en faveur d'un environnement sportif plus sûr, plus éthique et plus respectueux.

S'agissant en dernier lieu des questions d'éthique, je vous renvoie sur ce point au rapport établi par notre comité d'éthique qui démontre que la saisine de celui-ci est désormais entrée dans les mœurs, puisque le nombre d'affaires dont il a eu à connaître est en substantielle augmentation.

Pour finir, il me faut mentionner, pour l'avenir, que 2023 a vu la production de deux rapports qui pourraient se traduire par de nouvelles réformes législatives qui pourraient rendre nécessaires de nouvelles évolutions de nos dispositifs fédéraux : le rapport de la commission d'enquête précitée et le rapport de Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport.

Une Fédération acteur du programme club inclusif

Sans doute la Fédération n'avait pas eu à attendre l'initiative dite club inclusive pour mener, notamment au travers de ces clubs et ces comités départementaux et régionaux, des actions de sensibilisation à destination des organismes non affiliés à la FFH. Notre Fédération peut du reste également se targuer d'être à cet égard un modèle d'inclusion, notamment par sa capacité à accueillir tous les publics, en ce compris les personnes qui ne sont pas en situation de handicap, qui peuvent être licenciées dans ces clubs, tant en qualité d'encadrants que de pratiquants. Si ce dispositif clubs inclusifs ne constitue ni une évolution idéologique ni une révolution pratique pour la Fédération, il était naturel qu'elle y prenne sa pleine part, étant donné son expertise en la matière.

Pour rappel, dessiné à grand trait, ce dispositif consiste en des actions de sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap pour des clubs non affiliés à la Fédération Française Handisport. Ces actions sont conduites en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français et la Fédération Française de Sports Adaptés. L'objectif est de pouvoir former, d'ici 2025, plus de 3000 clubs.

La direction technique de la Fédération accompagne naturellement ce dispositif, en tant que partenaire en participant aux comités de pilotage nationaux, en organisant des ateliers



d'accompagnement de partages d'expériences avec les organes déconcentrés impliqués dans le dispositif, ou encore en ayant mise en place un espace de formation en ligne "han'découverte" et un accès à des services et outils Handisport ciblés.

À ce jour en quelques chiffres, ce ne sont pas moins de 142 sessions qui ont été organisées dans 12 régions, 63 départements avec 1419 clubs qui ont bénéficié de la formation. Par ailleurs, 41 clubs disposent aujourd'hui du statut han'découverte

Une Fédération à l'écoute

Convaincu qu'une Fédération ne saurait fonctionner seule, sans s'efforcer de prendre en compte les aspirations des personnes qui évoluent en son sein et sans être ouverte sur ce qui se fait hors d'elle, la Fédération s'emploie à être une Fédération ouverte et à l'écoute.

Cela s'est traduit, au cours de l'année objet de ce rapport, par l'accompagnement des sportifs sourds de notre organisation dans des évolutions institutionnelles et par une remise à plat de la logique sous-tendant nos conventions avec les Fédérations homologues.

Accompagnement ajusté du sport pour les personnes sourdes.

En accord avec le Comité International du Sport pour Sourds (ICSD) et l'Organisation Européenne du Sport pour Sourds (ESDO), l'Assemblée Générale FFH avait voté en 2011 la création et l'accueil du Comité de Coordination des Sportifs Sourds de France. Or, cette instance, créée à une époque où la Fédération Française Handisport disposait d'une délégation par public, était de facto devenue caduque, au regard des évolutions du modèle français des délégations.

C'est donc naturellement qu'il a été sollicité, à la demande du CCSSF lui-même, un transfert au CPSF des prérogatives et de la gestion de ces relations avec les Fédérations internationales compétentes. Au cours de l'année écoulée, la Fédération a poursuivi les discussions avec l'ensemble des parties prenantes pour permettre la réalisation de ce transfert dans les meilleures conditions pour les sportifs sourds, que la Fédération continue par ailleurs d'accompagner indépendamment de la question du CCSSF.

Les ambitions de la Fédération demeurent en effet fortes s'agissant du développement de la pratique sportive des personnes sourdes et malentendantes. La Fédération a en particulier mis en place une organisation dédiée au sein de la direction technique, en vue notamment d'améliorer la qualité et augmenter l'offre sportive, accroître le nombre de licenciés sourds et l'expertise handisport en la matière, s'engager avec les réseaux nationaux et collaborer avec les médias spécialisés.

Sur ce dernier point, on notera plus spécifiquement le lancement de la campagne de communication « ouïe au sport », le développement d'outils pédagogiques adaptés la surdité ou encore le rapprochement engagé avec les grandes associations et structures accompagnant les personnes sourdes et malentendantes.

La Fédération continue par ailleurs son accompagnement des différentes commissions sportives de sports sourds et la coordination des différentes équipes de France, dont elle a la responsabilité sur les compétitions de référence dans lesquelles des athlètes peuvent être engagés.

Conventions avec Fédérations homologues.

Historiquement, notre Fédération, alors Fédération sportive délégataire pour le « public » des personnes en situation de handicap physique et/ou déficientes sensorielles, souhaitait contractualiser avec ses homologues fédérales afin de nous faciliter l'accès pour les personnes



en situation de handicap, mais aussi pour les aidants, les encadrants voire toutes les personnes sensibles à « la cause du handicap ». Ces conventions « historiques » permettaient le plus souvent aux personnes déjà titulaires d'une licence dans leur Fédération de pouvoir obtenir à titre « gracieux » une licence à la FFH, sans principe de réciprocité.

A l'issue de la dernière « campagne de délégation » de l'été 2022, les cartes de l'attribution des délégations des para-sports ont été rebattues et au cours de la saison sportive 2023/2024 le comité directeur de la FFH a souhaité revisiter la nature des relations interfédérales afin :

- Que l'attribution d'une licence FFH gratuite sur simple présentation d'une licence délivrée par la Fédération homologue ne soit pas systématiquement la règle,
- Que les services rendus par la FFH dans sa stratégie d'accompagnement des Fédérations homologues soient mieux valorisés (y compris financièrement),
- Que le principe de réciprocité des « avantages » consentis dans l'une et l'autre des Fédérations puisse être plus souvent envisagé dans ces conventions.

Cette saison 2023/2024, a donc été l'occasion de retravailler et renégocier certaines conventions ou autre accord interfédéral : FF Etudes et Sports Sous-Marins, FF Parachutisme, FF Randonnée Pédestre, FF Cyclotourisme, FF Pelote Basque, FF Escrime, FF Sports de Glace, FF Course d'Orientation, FF Pétanque et Jeu Provençal, FF Bowling, FF Roller Skating, FF Golf, FF Canoë Kayak, FF Football, FF Montagne Escalade, FF Vol en Planeur, FF Echecs, UNSS.

Une Fédération renforcée

Vous le savez, car nous nous en sommes régulièrement fait l'écho, mais la Fédération a connu, à la défaveur de la crise sanitaire engendrée par le Covid 19, des difficultés financières substantielles qui ont, au cours des 4 dernières années, considérablement mobilisé l'ensemble du personnel et les élus et qui nous ont obligés à prendre des mesures fortes. Sans doute, il reste encore, sur la voie du rétablissement plein et entier, beaucoup à faire ; mais, nous commençons à percevoir quelques signes encourageants, qu'il s'agisse de la situation financière de la Fédération (1.2.1), que de la situation de la résidence internationale de Paris (« RIP ») (1.2.2).

Une situation financière en voie de consolidation

Il ne s'agit naturellement pas ici de dire, du reste moins bien qu'il ne le ferait, ce que notre nouvelle trésorière générale exposera dans son rapport. C'est l'occasion de remercier publiquement tout le travail et l'engagement quotidien de Trésorier général Hugues du Jeu. Son accompagnement quotidien des équipes et de notre nouvelle trésorière montre, s'il en était nécessaire l'empreinte qu'il nous laisse en héritage de son action. Encore Merci Hugues.

Nous souhaitons ici simplement rappeler en quelques lignes on en était, où nous en sommes et ce qu'ils demeurent à accomplir.

Pour ce qui est des considérations rétrospectives, il nous suffit sans doute de renvoyer aux différents résultats ou déficits que nous avons eu à gérer et vous à approuver au cours des exercices précédents. On connaît tous le contexte dans lequel ceux-ci sont intervenus, puisque, comme beaucoup de secteurs d'activité, nous avons eu à subir une diminution de nos ressources considérables lors de la crise sanitaire, l'ampleur de nos difficultés étant accrue par nos liens avec la RIP, résidence hôtelière qui a particulièrement souffert durant cette période. Or, contraints de soutenir cette dernière alors que nous étions nous-mêmes en difficultés économiques, nos résultats financiers en ont été fortement impactés et ils continuent de l'être dans une mesure certaine.

Cependant, à force d'efforts financiers et de travail acharné de l'ensemble des équipes et des élus, nous commençons à percevoir quelques signes encourageants. En témoigne d'abord le résultat que vous vous apprêtez à approuver, positif depuis deux ans, même si celui-ci doit être, comme nous l'indiquera notre trésorière générale, Nadette TASSART, à nuancer, étant donné ce qu'il doit à la part exceptionnelle du résultat. Mais en témoigne surtout le budget prévisionnel que nous vous proposons d'adopter, lequel résulte de la poursuite des efforts de tous les acteurs qui ont consenti à des efforts substantiels pour permettre à la Fédération de pérenniser son action.

Pour ce qui est de l'avenir, ces quelques signes que je viens de mentionner ne doivent pas être vus comme un aboutissement. La situation demeure précaire, tant pour ce qui est du résultat de la Fédération lui-même, qu'en matière de trésorerie, de réserve et plus encore s'agissant des procédures et outils de gestion. Les efforts doivent se poursuivre dans toutes ces directions si nous voulons continuer à avoir demain les moyens des ambitions élevées qui demeurent les nôtres.

Une politique des Ressources Humaines en évolution

Outre le renouvellement des instances représentatives du personnel, avec l'organisation des élections du Comité Social et Économique (CSE) en février 2024, l'année a été marquée par l'ouverture d'autres thématiques.

Ce scrutin a permis l'élection de deux nouveaux titulaires et de deux suppléants, inaugurant ainsi un nouveau mandat. Félicitations aux nouveaux élus ! Le dialogue social s'est inscrit dans une dynamique positive et constructive, favorisé par une communication régulière et des échanges de qualité. Dans le prolongement de cette volonté de concertation, des réunions mensuelles sont désormais organisées avec les élus du CSE afin de renforcer encore la qualité du dialogue et le traitement des sujets relatifs aux conditions de travail, à l'organisation et à la vie au sein de la Fédération.

Un règlement intérieur du CSE a également été rédigé puis validé en avril 2024, posant un cadre clair et partagé pour le fonctionnement de l'instance. Par ailleurs, les membres élus ont pu bénéficier d'une formation leur permettant d'exercer pleinement leur mandat et de contribuer de manière éclairée aux travaux du CSE.

D'autres dossiers ont été initiés au cours de cette année, comme la qualité de vie au travail, le télétravail, entre autres.

Une Fédération conservant son siège : RIP

Au cours des deux dernières années fédérales, il a fallu que la Fédération s'emploie à éviter la cession ou la liquidation de la RIP, laquelle avait été mise pour mémoire en situation de redressement judiciaire. Inutile de dire que l'enjeu était vital pour la Fédération, non seulement parce que la RIP est le lieu de son siège social, mais également parce que du fait d'anciennes décisions, les liens financiers entre la FFH et la RIP étaient devenus tels que la première était fortement exposée en cas de défaillance de la seconde. Toutefois, en parvenant à construire et défendre un plan de continuation, la Fédération a réussi à éviter la liquidation ou la cession pour 1 euro symbolique de la RIP.

Pour parvenir à ce résultat, il convenait de trouver des partenaires qui acceptent de gérer pour notre compte avec un apport de capitaux, dans les meilleures conditions de reprise pour les intérêts de la Fédération, la RIP. Les investigations ont permis de trouver deux candidats sérieux et motivés et les négociations qui s'en sont suivies avec ces deux candidats ont ensuite permis de les challenger et de repositionner la RIP et la Fédération dans un rapport de force plus favorable. La compétition a notamment offert aux candidats la possibilité d'entrer dans le capital

de la société, faisant d'eux non plus de simples prestataires, mais des associés. Cette entrée au capital a permis de consolider la relation pour la défense de ce montage devant le tribunal de commerce qui finalement approuver le plan de redressement que nous lui avons proposé.

Au bilan, la RIP est aujourd'hui une société détenue par la Fédération et la société Sergic, spécialiste de la gestion d'établissement du type de la RIP. La Fédération garde naturellement le contrôle de la RIP en étant son actionnaire majoritaire et en siégeant au sein d'un comité de suivi, mais la société Sergic a la charge de la gestion opérationnelle et quotidienne de la RIP.

Là encore, tout n'est pas résolu pour l'avenir, des travaux et des investissements doivent être effectués pour maintenir l'outil RIP pleinement fonctionnel, mais nous pouvons nous réjouir d'avoir trouvé une solution à la situation très dégradée qui était celle de la RIP.

Dans le même temps, ce dossier a permis d'avancer dans le litige ancien avec la Ville de Paris qui résultait, pour mémoire, d'une contestation historique de plusieurs centaines de milliers d'euros sur des loyers que la ville prétendait que nous lui devions. Or, nous ambitionnions aussi de trouver une issue définitive à ce différend financier d'importance, d'autant que les arguments juridiques que nous avons ne nous assuraient pas de l'emporter en cas de contentieux.

Dans le prolongement des négociations réalisées par l'ancienne direction générale, ce litige avec la Ville de Paris a trouvé une issue favorable. Plus précisément, l'accord trouvé permet de solder complètement ce litige en contrepartie pour la Fédération de voir payer en une fois la moitié des sommes réclamées par la ville de Paris, ce qui représente un montant de 427 794 euros réglé fin juin 2023. En plus de s'éviter de devoir payer une somme de plusieurs centaines de milliers d'euros, cette solution amiable permet à la Fédération de conserver de bonnes relations avec la Ville de Paris et de pouvoir ainsi engager avec elle des discussions, autour des modifications du bail qui nous lie.

Une Fédération modernisée au service de ces licenciés et de ces structures

Évoluer au sein de l'éco-système du sport et ses obligations réglementaires oblige à poursuivre la modernisation engagée, refondre nos statuts.

Une activité institutionnelle fédérale dense

Pour cette saison passée, en dehors de notre Assemblée Générale Ordinaire déroulée le 20 avril 2024, au Pavillon Chesnaie du Roy, à Paris, en présentiel, une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée pour modifier nos textes institutionnels.

Notre AGO permet principalement d'établir un bilan de la saison, et permet aux présidents de chaque collègue, CRH, CDH et club de voter afin de pouvoir s'exprimer sur chacun des sujets abordés.

Elle a notamment permis l'approbation des comptes de 2023, l'approbation de la création d'un fond associatif, l'approbation des conventions règlementées, de donner l'autorisation au comité directeur de souscrire un emprunt afin de réaliser le développement du logiciel « affiliations/licences » ainsi qu'un emprunt permettant de financer la réalisation travaux à la charge du propriétaire de l'immeuble sis 42/44 rue Louis Lumière, 75020 Paris, l'approbation de la proposition d'extension de la période de validité de la licence 2023-2024 jusqu'au 30 septembre 2024.

D'autre part, une modification importante concernant les licences a été adoptée : désormais, lorsqu'une personne est affiliée à un club, elle ne paie qu'une licence. Afin de simplifier la prise

de licences ainsi que leur gestion, le principe général appliqué est le suivant : une personne, une licence, un club. Cette licence pourra comporter des options, par exemple dans le cas où le licencié désire pratiquer plusieurs sports en compétition.

À la suite de notre AGO du 20 avril, au cours de laquelle le quorum pour que l'AGE puisse se tenir n'a pas été atteint, celle-ci a été convoquée de nouveau et s'est déroulée le 14 juin 2024 à la Maison du sport Français, siège du CNOSF, à Paris, et ce, en présentiel.

Cette AGE a été un événement marquant de la saison sportive en ce que son principal objet était la modification des textes régissant la FFH : ses statuts, son règlement intérieur et sa charte éthique. Une des modifications majeures, ayant été adoptée par l'AGE, portait sur la possibilité de tenir nos assemblées et l'expression de vos voix en distanciel, ainsi que la sécurisation du vote à distance. Ce vote à distance est également possible pour le comité directeur ou le bureau directeur ou encore l'élection du binôme de haut niveau de l'arbitre ou de l'éducateur depuis que l'AGE l'a approuvé. Cette modification s'inscrit alors dans une volonté de modernisation des textes fédéraux et de facilitation de votre participation à la vie fédérale, notamment dans le cadre de l'assemblée générale électorale de décembre 2024.

Les autres points ayant été adoptés concernent notamment : la déontologie, la composition des clubs, la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN), l'élection du président et la modification du principe général de la prise de licence, de manière à ce que chaque personne puisse disposer d'une seule licence comportant plusieurs options et, le cas échéant, que cette licence soit rattachée à un seul club du territoire.

Conformément à l'introduction au sein de la loi du 2 mars 2022 de l'article L131-15-3 du Code du sport visant à assurer la représentation des sportives et sportifs de haut-niveau sein de la gouvernance des Fédérations sportives délégataires, une modification des statuts a été assurée afin de permettre la mise en place de la Commission des Athlètes de Haut Niveau apportant notamment des précisions quant aux modalités d'élection de ses membres.

S'agissant de la charte éthique, elle a également été modifiée à l'occasion de l'AGE pour donner suite à la sollicitation de l'ancien président du comité d'éthique, Monsieur Bernard Courbariaux, qui travaille avec nous sur l'ensemble des modifications statutaires.

Enfin, l'association « Les Amis de la FFH » a été créée pour permettre à tous les bénévoles, salariés et cadres d'État d'avoir une affiliation neutre et de bénéficier d'un suivi d'honorabilité renforcé.

Cette saison, le Bureau Directeur et le Comité Directeur n'ont pas manqué de sujets à traiter comme le montre la densité de ce rapport moral, en se réunissant en présentiel et en distanciel. Il convient de souligner l'engagement de toutes et tous sur leurs périmètres d'actions lors de cette dernière année de mandat toujours particulière. Nous aurons l'occasion dans le prochain rapport moral de revenir sur l'action et les hommages pour l'ensemble de ses membres, l'Assemblée Générale Électorale du 14 décembre 2024.

Les systèmes d'information fédéraux

La saison 2023-2024 a vu la continuité du développement de l'outil d'affiliations et licences piloté par Samuel Ginot, responsable du service de gestion des systèmes d'informations fédéral, en lien avec tous les services sportifs et généraux concernés et avec l'appui des experts d'usage de la Fédération.

Fort de l'expérience et de la collaboration avec le précédent fournisseur fédéral, le SI affiliations et licences a été développé pour répondre aux attentes spécifiques de la Fédération et des membres utilisateurs tout en intégrant un haut niveau d'exigence en matière de respect des obligations RGPD et de protection des populations notamment en lien avec le SI honorabilité du ministère des sports.

Cette transformation technique a aussi été l'occasion de repositionner les comités et particulièrement les Comités Départementaux Handisport en première ligne, et interlocuteurs privilégiés des clubs et des pratiquants, conformément à leurs statuts et leur vocation. Les Comités Régionaux Handisports ont été un appui particulièrement fort et la Fédération centrée sur le SAV technique avec la réponse de deuxième niveau en accompagnement de l'ensemble des comités. Le système a pu être lancé avec succès à la rentrée sportive 2024.

Intégrant par ailleurs l'évènement exceptionnel des Jeux Paralympiques 2024 et les besoins des clubs dans leur pratique en lien avec le lancement de cet outil d'affiliations et licences, la gouvernance avait validé la prolongation exceptionnelle de la validité de la licence d'un mois.

En termes de communauté, pour la saison 2023- 2024, la FFH s'était (selon la nomenclature du nouveau SI) :

- 29567 licences (correspondant à 33465 options dans le SI actuel) pour 25281 personnes (25547 en saison N-1)
 - Dont 9122 femmes (30,85% des effectifs) (9594 en saison N-1)
 - Dont 6423 en compétition
 - Dont 9337 de cadres
 - Dont 10230 en loisirs
 - Dont 3493 d'établissements
 - Dont 33 digitales solo
 - Dont 4884 moins de 20 ans (stable)
- 3755 pass'sport délivrés
- 1731 structures affiliées
 - Dont 836 clubs et 748 sections soit 1584 affiliés (1530 en saison N-1)
 - Et 109 comités dont 92 CDH et 17 CRH (stable)

Ces résultats sont le produit des dispositifs déployés par les clubs, les comités et l'ensemble des services fédéraux.

La communication à l'unisson de « Bleu Handisport, gagnons Paris »

En 2024, la stratégie de communication de la Fédération a été largement centrée sur la dynamique des Jeux Paralympiques de Paris, avec pour fil rouge le storytelling du projet fédéral « Bleu Handisport, gagnons Paris ». Ce fil narratif a permis de valoriser l'implication de la Fédération dans la préparation du collectif paralympique, tout en assurant la visibilité des autres piliers de son action : le sport de loisirs, le sport jeune, le sport Nature et le développement territorial. En lien étroit avec les équipes du CPSF et de Paris 2024, la FFH a pris part à la communication globale, avec notamment deux étapes symboliques du relais de la flamme paralympique, à Boulouris et dans le Morbihan, et a lancé une campagne spécifique à destination des médias locaux, intitulée « Terres de champions », pour valoriser les territoires d'origine de ses athlètes.

Sur le plan événementiel, la communication fédérale s'est fortement mobilisée autour des grands rendez-vous internationaux et nationaux organisés en France : Handisport Open Paris, World Series de Natation, Tournoi de Qualification Paralympique de basket fauteuil à Antibes, Championnat d'Europe d'escrime, Championnats de France multisports à Chalon-sur-



Saône, Jeux Nationaux de l'Avenir à Saint-Brieuc, Festival Handi Neige, EDF ADN Tour Handisport, ainsi que sur de nombreux championnats de France FFH. La communication a également assuré la couverture des événements institutionnels, dont les assemblées générales ordinaires, extraordinaires et électives.

En presse et relations médias, l'intensité de la séquence paralympique a mobilisé fortement le service presse de la Fédération, avec également fin 2024, un dispositif spécifique pour la présentation des équipes de France d'hiver et un soutien constant dans la production de contenus. Plusieurs événements ont bénéficié d'une couverture télévisée nationale comme le TQP de basket fauteuil diffusé sur Beln Sport, ou encore la Coupe du monde de ski alpin à Courchevel diffusée sur Sport en France.

Sur le plan digital, la stratégie de contenus, intensifiée pendant les Jeux, a permis à la FFH d'affirmer sa voix malgré les restrictions de communication imposées liés aux droits associés aux Jeux. De nombreuses séries et nouveaux formats ont vu le jour sur l'ensemble des canaux, souvent en lien avec les activations partenaires. Une campagne post-Jeux a été lancée à la rentrée de septembre pour promouvoir les bienfaits du sport au quotidien, relayée par de nombreux territoires.

Le site officiel handisport.org a enregistré 1 117 185 visites pour 880 220 visiteurs uniques (+28 %), tandis que le site dédié bleuhandisport.com a rassemblé 705 868 visites pour 591 584 visiteurs uniques.

Les réseaux sociaux ont connu une forte croissance.

Sur Facebook, la Fédération a atteint 60 000 abonnés (54 % femmes, 46 % hommes, 65 % entre 25 et 54 ans) avec une couverture de 1 million au S1 (+196 %), 2,3 K nouveaux abonnés, 131 K vues (+79 %), 55 K interactions (+99 %), et une hausse de 55 % des visionnages en direct. Au S2 : 709 K de couverture, +1,1 K followers, et +3 % d'interactions.

Sur Instagram, les chiffres sont en forte hausse : 18 200 abonnés (+64 % en un an), dont +5 K sur le second semestre. S1 : 220 K vues (+374 %), S2 : 421 K vues (+65 % de couverture), 9 K interactions (+100 %), 40 K visites (+43 %), avec un réel le plus vu à 68 K vues. LinkedIn atteint 28 000 abonnés (+2 000) avec 278 000 impressions sur l'année.

Sur YouTube, la chaîne fédérale a gagné 1 500 nouveaux abonnés, atteignant un total de 2 000 abonnés. Enfin, le podcast Zone Bleue a enregistré 500 écoutes cumulées en 2024.

La chaîne handisport-studio.tv a poursuivi la diffusion de compétitions comme le championnat de France de basket fauteuil, en lien avec l'application partenaire Sportall.

Par ailleurs, le service communication a été sollicité pour assurer des formations internes, témoignant d'un renforcement de la culture de la communication au sein même du réseau fédéral.

Enfin, La relance de la newsletter « Echo » et la mise en place du Call Bot Marcel illustrent la volonté d'améliorer la relation avec les licenciés et les clubs.

Des évènements pour performer

À l'aube des jeux de Paris 2024, la Fédération se devait, pour assoir sa crédibilité et son savoir-faire, tant au niveau national qu'international, de prendre part à l'organisation sur le territoire français d'évènements sportifs d'ampleur. Elle a été d'ailleurs, à cet égard, fortement incitée par ces différents interlocuteurs (Fédérations internationales, état, collectivités, partenaires), qui n'auraient sans doute pas compris que nous ne soyons pas acteurs en ce domaine. Ces différents évènements ne se sont pas faits sans coûts pour la Fédération, qu'il s'agisse des ressources humaines qu'il lui aura fallu mobiliser ou des ressources financières qu'elle a finalement dû engager. Mais, à défaut d'en tirer des bénéfices économiques, gageons que la qualité de ces évènements, unanimement reconnue, leur popularité, qui a pu s'observer aussi bien dans les tribunes que dans les médias, et la possibilité qu'ils auront offerts à nos sportifs de concourir dans des conditions favorables, portera à l'avenir des fruits qui ne sont pas quantifiables. Ce fut donc une année dense et réussie en matière d'évènementiel pris en charge directement ou indirectement par la Fédération.

Sur le plan national et international, de nombreuses compétitions ont été organisées, la liste plus exhaustive est détaillée dans le rapport de la Direction Technique Nationale.

Une dynamique partenariale aux avants postes

L'année 2024, marquée par les Jeux Paralympiques de Paris, a constitué une séquence stratégique pour le rayonnement de la Fédération et la mobilisation de ses partenaires. Aux côtés de l'État et de l'Agence Nationale du Sport, soutiens publics majeurs et structurants de notre action, nos partenaires privés ont pleinement contribué à faire vivre cette année exceptionnelle, au service du développement du mouvement handisport. Le temps fort du Club France olympique et paralympique à l'été 2024, pensé comme un espace de rencontres, a permis de fédérer l'ensemble de l'écosystème autour de notre ambition commune et de valoriser les engagements de nos partenaires dans un cadre prestigieux. Ce moment a également été l'occasion d'amorcer des échanges en vue de la reconduction de plusieurs partenariats majeurs, dans une logique de fidélisation et de co-construction.

En 2024, et depuis 4 ans, le soutien d'acteurs historiques et leur soutien renforcé (EDF, Société Générale, Fondation Covéa, Renault, Agéfiph, FIPHFP, Groupe Apicil, Le Coq Sportif), associé à l'arrivée de nouveaux partenaires comme Uber ou Look, témoignent de l'attractivité persistante de la marque Handisport et de la confiance accordée à la Fédération sur l'ensemble de cette paralympiade.

En complément de ces partenaires officiels, de nombreux soutiens associés, fournisseurs, mécènes ou partenaires disciplinaires ont permis à la Fédération de développer des actions à fort impact dans des champs ciblés sur les 4 années de la paralympiade qui s'achevait en 2024 : emploi, jeunesse, accessibilité, marque employeur, innovation ou encore engagement bénévole. Nous saluons leur présence à nos côtés : CCAS, Auchan, Caisse des Dépôts, Carrefour, Macif, Adéquat Intérim, Onepoint, Decathlon, Acceo, Sportall, Toshiba, Gerflor, Bastide Médical, Capeb, Isostar, Proam, Uzès Gestion, Atlantem, Lourmel, Eleiko, Tween, Axa, Adidas, Cornilleau, Corima, Puma, Qstomize, Hags, Askamon, Edicom, Beln Sport, Inner Wheel.

Enfin, la refonte de notre stratégie de valorisation et de nos outils marketing, amorcée fin 2024, vise à répondre avec toujours plus de précision aux attentes de nos partenaires, à structurer nos indicateurs de performance (KPI) et à renforcer notre capacité à activer la marque Handisport dans des formats innovants, inclusifs et mesurables. Ces évolutions sont essentielles pour consolider notre modèle économique dans la perspective d'une nouvelle paralympiade.

Des relations internationales au service de la performance

En cette année des jeux, les relations internationales ont eu toute leur importance et une occasion unique d'augmenter notre visibilité et présence sur l'échiquier international, sous l'impulsion de notre ancien vice-président en charge des relations internationales, Rudi VAN DEN ABBEELE, de son Directeur Technique National, Grégory SAINT-GENIES, de son chargé de mission sur cette thématique, Ludovic DABAUVALLE, via la représentation de notre Fédération dans l'ensemble des Fédérations ou instances internationales dont elle dépend.

Pour rappel, pour participer à l'ensemble des compétitions internationales de ces différentes disciplines, la FFH doit « composer » avec :

- International Paralympic Committee _ IPC :
 - World Para Athletics _ WPA
 - World Para Swimming _ WPS
 - World Para Power Lifting _ WPP
- World Ability Sport _ WAS :
 - World Para Fencing
- International Wheelchair Basket Federation _ IWBF
- International Wheelchair Rugby Federation _ IWRP
- Boccia International Sport Federation _ BISFED _ World Boccia
- International Blind Sport Association _ IBSA
- Union Cycling International _ UCI
- International Tennis Table Federation _ ITTF
- Federation International Skiing _ FIS
- International Biathlon Union _ IBU
- World Curling
- International Committee Sport for the Deaf _ ICSD
- Federation International Powerchair Football Association _ FIPFA

La FFH a répondu, avec succès, aux deux appels à projets annuels (année civile) du CNOSF, dans le cadre du dispositif Programme d'Accompagnement International des Fédérations (PAIF).

Au-delà des représentations et actions avec les acteurs de l'écosystème international, un état des lieux des acteurs internationaux et leur organisation a été réalisé ainsi que le recensement et l'accompagnement des personnes ressources de la FFH capables de siéger dans les différentes instances internationales au moment du renouvellement à venir de ces instances (comité directeur ou représentants des sportifs, des coaches, ou membre de la commission des arbitres, ou matériel...) de former et d'accompagner les juges, arbitres et classificateurs à exercer à l'international, de candidater à l'organisation de compétitions internationales, d'accueillir les représentants des instances internationales (actions de lobbying).

La présence de la Fédération Française Handisport « ré-activée » au cours de la saison sportive 2023/2024 dans ces instances internationales doit permettre à la FFH d'être acteur des évolutions à venir (et non de subir) sur les sujets :

- Des évolutions réglementaires de la classification
- Des évolutions du circuit international de compétitions
- Des évolutions des programmes sportifs aux Jeux Paralympiques
- Des évolutions des modalités de qualification aux Jeux Paralympiques.

De la recherche pour performer

La fédération est investie dans la recherche avec un comité scientifique composé de Mai-AnH NGO, Arnaud FAUPIN et Eric PANTERA.

La coordination et l'animation sont faites par Sandra MAUDUIT et Marjolaine ASTIER, avec l'animation du réseau des référents scientifiques et la relation dans les laboratoires de recherche.

Cette saison a permis de mener à bien le projet Para-perf dans lequel la FFH était partie prenante. Afin d'accompagner la préparation et la performance des sportifs aux Jeux de Paris 2024 et après grâce aux protocoles et outils de recherche. La coordination et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs de la performance et de la recherche a pour objectif de garantir la transmission des connaissances jusqu'aux entraîneurs.

Le programme comprenait aussi une veille scientifique et la mise en place de master class thématiques.

Le projet Para-perf a permis à la fois de travailler sur les trajectoires de performance, l'interface sportif-fauteuil, les freins et les leviers à l'environnement socio-psycho-juridique, dans les 12 sports paralympiques d'été, en partenariat avec 13 laboratoires de recherche.

Le projet de recherche Neptune spécifique à la natation autour de 4 axes de travail a été initié.

Enfin, par ce que la recherche repose avant tout sur des personnes, la Fédération de par son action a accompagné le projet de thèse "profilage physiologique des cyclistes Handisport".

Des résultats prometteurs...

L'année 2024 a été particulièrement remarquable sur le plan sportif, avec des résultats qui, au-delà de leur caractère très positif, constituent un véritable curseur du niveau de performance de l'équipe de France en amont des Jeux Paralympiques de Paris. Les compétitions internationales de préparation ont permis à nos athlètes de s'illustrer avec brio, engrangeant de nombreuses médailles et affirmant leur place parmi les meilleures nations et décrochant leur qualification pour ces jeux à la maison. Ces performances viennent nourrir une ambition forte pour les Jeux de Paris, portés par l'exigence du haut niveau et l'objectif collectif de briller à domicile.

Elles sont aussi le reflet d'une préparation rigoureuse, structurée et cohérente, fruit d'un travail de longue haleine mené en synergie entre les sportifs, leurs encadrants, les clubs, les pôles, les équipes techniques et médicales, ainsi que la Fédération, pleinement engagée dans l'accompagnement et le développement de la performance paralympique. Le détail complet de ces résultats, ainsi que l'analyse sportive et technique de cette année charnière, seront présentés dans le rapport de la Direction Technique Nationale.

Perspectives et remerciements

Alors que s'achève une mandature marquée par l'engagement, la résilience et une volonté constante d'innovation, ce rapport moral témoigne de l'intensité et de la richesse de l'action fédérale durant cette saison 2023-2024. À l'aube des Jeux Paralympiques de Paris 2024, c'est une Fédération renforcée, modernisée, éthique et ambitieuse que nous vous donnons à voir. Une Fédération qui, malgré les contraintes et les défis, n'a jamais perdu de vue sa mission : permettre à chacune et chacun de pratiquer le sport de son choix, au plus proche de ses envies et de ses capacités.

Cette dynamique n'aurait pas été possible sans l'engagement indéfectible de toutes celles et ceux qui composent la grande famille Handisport. Il convient donc d'adresser nos remerciements sans n'oublier personne :

- À nos personnels fédéraux et cadres techniques, dont la compétence, le dévouement et la loyauté ont permis de relever les défis majeurs auxquels nous avons été confrontés ;
- À l'ensemble des bénévoles, sans qui aucune de nos actions, aucun de nos événements, aucun de nos projets ne pourrait voir le jour, et qui sont, dans chaque territoire, les visages et les voix du mouvement handisport ;
- Aux élus fédéraux, des comités départementaux, régionaux et des clubs, qui incarnent, par leur implication quotidienne, la vitalité de notre démocratie fédérale ;
- À nos partenaires institutionnels, privés et associatifs, à l'État, à l'Agence Nationale du Sport, au Comité Paralympique et Sportif Français, à Paris 2024, aux collectivités, aux mécènes et soutiens fidèles, qui nous accompagnent avec confiance et exigence ;
- Et, bien sûr, à nos licenciés, pratiquants de tous horizons, champions de haut niveau comme sportifs du quotidien, qui incarnent, par leur engagement, le cœur battant de notre Fédération.

La saison 2024-2025 s'ouvrira sur les jeux paralympiques d'été de Paris organisés pour la première fois en France et sur une nouvelle mandature, avec l'Assemblée Générale Elective prévue le 14 décembre 2024. Le renouvellement des commissions, la clarification des délégations et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des territoires seront au programme, comme d'autres nombreux chantiers, dont la rénovation de la RIP, avec des investissements à hauteur de 4 millions d'euros à programmer pour l'ensemble du bâtiment, dont notre siège fédéral.

À l'heure où une page se tourne et une nouvelle ère s'ouvre, avec une dynamique portée par l'héritage des Jeux, par les défis à venir et par notre volonté de continuer à progresser, le temps des hommages viendra pour saluer les parcours inspirants de chacun.

Ensemble, poursuivons l'élan. Ensemble, faisons vivre et grandir notre Fédération comme la première Fédération inclusive de France.

Sylvain PAILLETTE
Secrétaire Général